

Gurcy-le-Châtel

Chalautre-la-Reposte

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Commune de Gurcy-le-Châtel

Numéro 24 - mai/juin 2022

Editorial

Madame, Monsieur,

Equilibre... C'est peut-être le premier mot qui me vient à l'esprit quand on évoque le travail d'une équipe municipale dont les choix sont parfois difficiles. Les petites communes se situent aujourd'hui à la croisée des chemins. Certaines risquent de disparaître alors que d'autres auront su engager des projets structurants. Nous avons résolument choisi d'apporter plus de vie dans notre village. Pour autant, le choix des projets doit être raisonnable, en veillant à préserver avec une attention particulière le caractère rural de la commune. Nous considérons cette ruralité comme un véritable atout de développement et nous cherchons un juste équilibre entre la réalisation de nouveaux projets et la préservation et l'entretien du patrimoine existant.

Mais qui dit projets dit financements et l'exercice est alors délicat. Notre budget est tout à fait sain, la commune n'a pas d'emprunt en cours et, depuis mon élection en 2008, les conseils municipaux successifs n'ont pas touché au taux des taxes communales. Lors du vote du budget 2022, le conseil municipal a fait à nouveau le choix de ne pas augmenter les impôts. Nous comptons bien faire perdurer cette situation et c'est du côté des subventions que nous allons chercher le financement de nos projets. Ceux-ci ne figurent pas toujours dans les priorités des politiques contractuelles des financeurs mais nous continuons à déposer des dossiers, notamment pour la réfection du toit de l'église de Gurcy, la construction d'une nouvelle cantine et l'accueil d'une cuisine centrale favorisant les circuits courts pour les cantines et le portage de repas dans l'ensemble de la communauté de communes.

L'un des projets a déjà été subventionné à hauteur de 80% par l'Etat. C'était une opportunité à saisir qui permet la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment Pascal en centre d'initiation à l'environnement, dont les travaux sont en cours. Nous pourrions y accueillir des classes avec ou sans hébergement et organiser des événements au service de tous.

Revenons sur ce bâtiment : Il a été offert à la commune par EDF en 2007 lors de la vente du site au SDIS. Un cadeau quelque peu « empoisonné » au vu de son état général : une enveloppe saine mais tout à refaire à l'intérieur. Il nous fallait prendre une décision car ce bâtiment nous coûte chaque année 3500 € en impôts fonciers et ne nous rapporte rien. Grâce à la subvention, nous allons lui apporter une valorisation de 660 000 € pour une dépense à charge de la commune de seulement 100 000 €.

Lorsque le centre d'initiation fonctionnera, nous ferons en sorte d'être au minimum à l'équilibre financier avec, nous l'espérons, la possibilité de recettes supplémentaires pour le budget communal. Les diverses activités qui y seront proposées seront de nature à rendre notre village plus attractif. L'espoir est alors permis d'attirer certains services et pourquoi pas un petit commerce.

Equilibre, dynamisme et attractivité. Vous pouvez compter sur la détermination du conseil municipal pour maintenir Gurcy dans cette voie.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Nadine Villiers

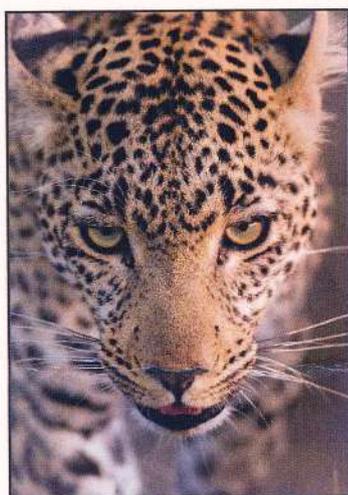
Animation

Oeufs de Pâques

Les enfants étaient conviés le 17 avril à la recherche des traditionnels oeufs de Pâques. Les plus petits ont cherché les friandises dans le verger alors que les plus grands ont participé à un jeu les menant jusqu'au trésor.



Festival Photo Nature



Après deux années d'absence, le festival était de retour les 14 et 15 mai derniers. Vingt-cinq photographes et un peintre animalier exposaient leurs oeuvres sur les sites habituels de la salle polyvalente, l'église et l'imprimerie.

Les nombreux visiteurs ont fait remarquer combien la qualité, peut-être plus encore que pour les éditions précédentes, était au rendez-vous de ce cinquième festival.

Lionel MAYE, photographe animalier vivant en Alaska nous a fait l'honneur d'être présent à Gurcy-le-Châtel. Les visiteurs ont eu le plaisir d'apprécier ce photographe talentueux qui présentait notamment des clichés de fauves et d'ours blancs. Les échanges ont été riches et passionnés pendant ces deux jours et chacun gardera, sans aucun doute, un excellent souvenir de ce week-end dédié à la nature et au vivant.



Fête du village



Nous vous attendons nombreux sur le stade pour la fête du village le dimanche 12 juin à partir de 11h.

Des activités seront proposées pour les enfants comme pour les adultes (découverte d'activités sportives pour tous telles que tir à l'arc ou disk golf, circuits moto pour les enfants de 4 à 14 ans, structure gonflable, grands jeux collectifs ...).

Pour la moto, trois tickets gratuits seront offerts aux enfants de Gurcy-le-Châtel.

Saucisses, frites, glaces et boissons vous permettront de vous restaurer sur place.

Travaux

Réfection de voiries

Nous poursuivons notre objectif de voir chaque maison desservie par une voirie correcte. Ainsi, nous avons fait réaliser la réfection de la première partie du Chemin de la Fontaine Saint Pancrace et de la rue Berlioz dans sa dernière partie.



Chemin de la Fontaine St Pancrace



Rue Berlioz

Lorsque la mairie réalise des travaux de voirie, il arrive que les riverains profitent de la présence des entreprises pour restaurer l'entrée de leur propriété. Bien entendu, ces travaux sont entièrement à la charge des propriétaires.

Les trottoirs de la rue Pasteur, qui étaient fortement dégradés, ont été restaurés.



Bâtiment Pascal

La réhabilitation du bâtiment Pascal suit son cours. L'extension destinée à recevoir la chaufferie a été construite. A l'intérieur du bâtiment, les plaquistes ont réalisé l'isolation en laine de chanvre, matériau naturel et écologique très performant alliant isolation thermique et phonique.

Le Petit Bois de la commune

L'aménagement du bois près du stade est aujourd'hui terminé. Chacun peut maintenant emprunter le sentier pour cheminer dans cet espace riche en biodiversité.

Des bancs et une table viennent compléter l'aménagement du site de la salle polyvalente et du stade. Ils ont été construits avec le bois de deux frênes que la tempête avait endommagés sur une parcelle communale située rue Gounod.

Cet espace commun sera bientôt utilisé à des fins pédagogiques par l'école et par le club nature que vous y rencontrerez peut-être.



Etat civil

Naissances :

30 décembre 2021 : Nathan BRUCH

24 janvier 2022 : Ezra ICARE

17 mars 2022 : Sofia CRISTINO

9 avril 2022 : Raphaël MARIN

Décès :

16 janvier 2022 : Christiane RAVETON

Nuisances sonores

Afin que chacun puisse profiter de la belle saison, nous rappelons que les activités bruyantes exercées à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage ou de jardinage, ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

8h à 12h et 14h à 20h du lundi au vendredi

9h à 12h et 14h à 19h le samedi

10h à 12h le dimanche et les jours fériés

Bilan du recensement

Nombre d'habitants : 564

Gurcy : 462 Chalautre : 138

Nombre de résidences principales : 222

Gurcy : 164 Chalautre : 58

Nombre de résidences secondaires : 18

Gurcy : 3 Chalautre : 15

Stationnement

Merci de bien vouloir garer vos véhicules sur les emplacements réservés à cet effet. Pendant la moisson, vous risquez de gêner le passage des engins agricoles et de voir votre véhicule endommagé.

Elections législatives

1er tour : dimanche 12 juin 2022

2ème tour : dimanche 19 juin 2022

Comme pour les élections présidentielles, le bureau de vote sera installé à la salle polyvalente Marc Fromion. Les horaires d'ouverture du bureau seront les suivants :

8h00 à 18h00

Vote par procuration

Si vous savez que vous serez absent le jour du vote, vous pouvez charger un électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Vous n'avez pas à fournir de justificatif d'absence. Pour cela, vous devez faire une procuration.

Comment faire une procuration ?

Remplir le formulaire en ligne en vous rendant sur le site maprocuration.gouv.fr. Il convient ensuite de valider le formulaire dans une brigade de gendarmerie dans les deux mois qui suivent.
ou

Vous rendre directement dans une brigade de gendarmerie, muni d'une pièce d'identité, pour remplir le formulaire.

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un personnel de gendarmerie se déplace à votre domicile.

Quand faire la procuration ?

Vous devez faire la procuration le plus tôt possible à cause des délais d'acheminement et de traitement. En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas votre procuration à temps.